



Quel sont ses droits en ayant la garde alterner

Par **florence**, le **18/02/2012** à **20:01**

Bonjour,
mon fils es separer deux mois avant la naissance de son fils il a u les meme droits ke son ex
sauf le domicile qui etait chez elle depuis 5 mois il a a la garde alterner tous les 8 jours qu a t
il droit pour son fils o vu de la caf merci

Par **Marion2**, le **19/02/2012** à **11:56**

Bonjour,

Merci de faire un effort pour écrire correctement.

Vous dites que le domicile de l'enfant est chez la mère, ensuite que votre fils a la garde alternée tous les 8 jours. Merci d'être un peu plus clair.

Si votre fils a la garde alternée de l'enfant, l'enfant vit-il 8 jours chez la mère et 8 jours chez le père ?

Par **florence**, le **19/02/2012** à **22:02**

avec toute mes excuse le premier jugement etait *mon fils avait les meme droit ke son ex

mais le domicile etait chez la mere *mon fils a fait une demande de garde alterner ce qui as ete accepter .donc il est huit jour chez la mere et huit jours chez mon fils .

Par **Marion2**, le **20/02/2012** à **10:56**

Bonjour,

Il n'y a pas d'allocations familiales pour un seul enfant.
Si la mère perçoit une allocation logement, qu'a décidé le JAF ?

Par **Dedesh**, le **23/02/2012** à **09:53**

Bonjour , mon fils à bientôt 4ans , j en ai la garde la semaine , sa mère le prends le week-end et une partie des vacances , je souhaite continuer ce rythme pour la rentrée scolaire . Sur ça Je ne lui demande pas de Pension . De plus on partage le trajet je l emmene le vendredi et elle me le ramene le dimanche Elle n est pas d accord elle veut le prendre . De plus le mercredi il va chez ces grands parents chose qu il adore j ai fait une requête de garde au tribunal si est ce que je peux faire de plus .. Pour être sur de mon fils près de moi

Par **Marion2**, le **23/02/2012** à **13:08**

Bonjour,

Si vous avez saisie le JAF, c'est lui qui prendra la décision de vous laisser la garde de l'enfant ou de la donner à sa mère.

Avez-vous un avocat ? Ce n'est pas obligatoire mais conseillé.